
Gilles-Eric SERALINI
Professeur de Biologie Moléculaire
Co-directeur

à qui de droit

Le lindane est un pesticide perturbateur endocrinien et nerveux très toxique, il a été interdit pour ces raisons.

Il est souvent accompagné comme beaucoup de pesticides de ses produits de formulations à base de dérivés de pétrole et métaux lourds très cancérigènes, présents dans les stocks.

Cela rend obsolètes les seuils limites réglementaires d'expositions, calculés à partir des expériences de la firme qui le commercialisait sans tenir compte des savoirs actuels, et qui doit rendre immédiatement publics les tests de toxicité du produit pris en compte pour établir les normes réglementaires, pour malfaçons possibles (cf décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 1^{er} octobre 2019 (aff C 616/17)). En cas de question juridique, s'adresser à Me Guillaume Tumerelle à ce sujet.

Pour exemple, les seuils de toxicité du glyphosate devraient être revus mille fois à la baisse pour ces raisons (articles scientifiques téléchargeables sur www.seralini.fr).

Un stock souterrain illégal de lindane devrait ainsi être retiré immédiatement par les autorités compétentes, avec toutes les précautions, et une enquête criminelle devrait être diligentée.

Il conviendrait de déclencher une campagne de dépistage du lindane auprès des populations les plus exposées par prélèvements de cheveux (150€/analyse) ; un échantillon de 15 à 20 analyses permettrait de commencer à évaluer l'ampleur possible du problème.

Les dérivés du lindane et ses produits de formulations et métaux lourds peuvent se concentrer dans les lipides, donc il conviendrait de surveiller non seulement les eaux, mais aussi les productions végétales (compte tenu de la constitution lipidique des membranes cellulaires).

La situation apparaît très urgente, des responsables publics peuvent être mis en cause s'ils ne réagissent pas.

Pr. Gilles-Eric SERALINI

